D.P.A. :

Dîtes le à Plusieurs Agents

EDO : ordre et contre ordre

En janvier la CGT s'exprimait sur l'EDO (cliquer sur l'image pour lire le tract).

Depuis nous avons appris que l'EDO est prolongé jusqu'en juin.

Bienvenue en absurdie

Loin d'un des objectifs de la loi plein emploi qui vise le « dîtes le nous une seule fois », les privés d'emploi sont d'ores et déjà obligés de se répéter. Ils s'expriment en EDO puis en DPA.

Dans la continuité, nous découvrons que sur certains sites, faute d'effectif suffisant sur la modalité suivi, les usagers peuvent être reçus en DPA par un agent d'une autre modalité.

Le contrat d'engagement est alors signé par un autre agent que celui qui l'accompagnera.

Hors nous découvrons à l'usage (ELD comprise) que tout changement de modalité génère une alerte avec une obligation de signer un nouveau contrat d'engagement.

Au final en un mois, un demandeur d'emploi peut avoir à répéter sa situation à 4 agents différents !

L'impréparation et ses conséquences

Quelle désagréable surprise de découvrir en février, que les orientations faites depuis le 2 janvier vers les missions locales ou le département sont lettres mortes.

Nous découvrons que le chaînage informatique est inopérant. Les usagers sont donc pour l'heure abandonnés.

Les agents auront donc le plaisir de reprendre leurs plannings antérieurs pour retrouver les orientations réalisées.

Une fois retrouvées, il faudra soit contacter la mission locale, soit ressusciter GEREO pour les orientations vers le département.

Outre l'absence de formation à l'utilisation d'ODD qui décrédibilise les agents durant leurs entretiens, l'outil se révèle contraignant :

- Point de signature possible sans action à engager et force est de constater qu'il faut parfois bien de l'imagination pour retranscrire nos actions dans l'outil !
- Les MEE, par exemple, qui sont très fortement prescrits ne se traduisent pas dans ODD par une action, à l'agent d'inventer une ligne forum, salon…

S'y retrouvera qui pourra !

La souffrance provoquée

Partout nous entendons des agents en souffrance.

Quel que soit les métiers (accompagnement, indemnisation, entreprise, manager de proximité ou encore fonction support), partout les collègues expriment leur lassitude, la perte de sens au travail, ou encore l'épuisement.

Partout commence à s'exprimer la souffrance des usagers.

Ces personnes que l'on a contraintes à une inscription non souhaitée, qui se retrouve déstabilisées par un 1er contact bâclé (EDO) puis à des conseillers inspirants la méfiance, à tort, tant ils peuvent paraitre tâtonner applicativement.

A la CGT nous revendiquons notamment :

- Le respect de l'intégrité physique et morale des agents en application du code du travail
- Un traitement digne et équitable de nos usagers
- Une machine au service de l'agent et non l'inverse
- L'abrogation de la loi plein emploi
- L'augmentation des effectifs
- Une titularisation des collègues en contrat précaire

17 février 2025